

Chambre d'Agriculture de
Haute-Loire
Immeuble Interconsulaire
16, Bd Bertrand
43012 Le Puy-en-Velay
04.71.07.21.00
Contact @ :
bdaudet@haute-loire.chambagri.fr

A consulter dès le mardi sur
www.haute-loire.chambres-agriculture.fr

Rédigé par Bernard Daudet,



La **Chambre d'Agriculture de Haute-Loire** est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de **conseil indépendant phytopharmaceutique**, sous le **N°IF01762** dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.

Données météo :
source MétéoFrance Traitement CA 43



Programme Régional Autonome fourrage Avec le concours du Casdar et des fonds Européens



Ce bulletin est réalisé à partir des observations réalisées sur le département de la Haute-Loire, ainsi que des expérimentations menées lors des années précédentes.



N°4 du 29 août 2023

AU SOMMAIRE :

- ➔ Le point sur les cumuls de température pour le maïs.
- ➔ Conseil récolte : poursuite des ensilages sur la zone de plaine et démarrage en demi-montagne inférieure à 800 m

1- Cumul des températures

Cumul des températures au 27 Aout 2023

(Cumul à partir de la date de semis - base 6° C - maxi plafonné à 30° C (Sources Météo-France)

Date de semis	FONTANNES 435 m	MONISTROL s/L 777 m	LOUDES 833 m	SAUGUES 945 m	FELINES 1020 m	FIX St GENEST 1102 m	MAZET St VOY 1130 m	LANDOS 1148 m
20-avr-23	1650	1507	1377	1235	1191	1257	1217	1139
01-mai-23	1567	1441	1320	1158	1151	1214	1178	1106
10-mai-23	1491	1370	1259	1101	1101	1160	1132	1062
20-mai-23	1436	1336	1229	1082	1082	1147	1121	1052
GAIN DE LA SEMAINE N°33 (21-27 aout)	115 °C	114 °C	109 °C	100 °C	100 °C	110 °C	110 °C	102 °C

Le changement des conditions météo, avec le retour des précipitations le week-end dernier, amène une situation un peu plus favorable pour la suite du développement de la culture. Ces cumuls de pluie relevés par Météo France lors de l'épisode pluvieux du 26 -27 août sont de l'ordre 10 mm à Fontannes, 22 mm à Loudes et jusqu'à 39 mm au Mazet St Voy. Les températures sont plus conformes aux normales. Dès lors qu'il est tombé plus de 20 mm, le contexte devient plus favorable et va permettre d'accompagner un peu plus les meilleures parcelles pour poursuivre le remplissage et la maturité du grain. A l'inverse, à moins de 15 mm de précipitations, le stress hydrique est quasiment inchangé.

Cumul des Températures pour obtenir un ensilage de maïs à 32 % de Matière Sèche

Variétés très précoces	(Indices 200 à 240)	1 340 à 1 410 °C
Variétés précoces	(Indices 240 à 280)	1 390 à 1 470 °C
Variétés demi-précoces	(Indices 280 à 310)	1 460 à 1 540 °C
Variétés demi-tardives	(Indices 310 à 330)	1 530 à 1 630 °C

Le tableau ci-contre indique les besoins de température pour viser un ensilage de maïs à 32 % de Matière Sèche plante entière.

Pour un maïs semé au 1^{er} mai, le cumul de température relevé est :

- Fontannes (435 m) : 1 567 °C
- Monistrol s/L (777 m) : 1 441 °C
- Loudes (833 m) : 1 320 °C
- Landos (1148 m) : 1 106 °C

- Référence au Bulletin de Santé des Végétaux n° xx, semaine du xxxx
 Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux



Chambre d'Agriculture de Haute-Loire
Immeuble Interconsulaire
16, Bd Bertrand
43012 Le Puy-en-Velay
04.71.07.21.00
Contact @ :
bdaudet@haute-loire.chambagri.fr

A consulter dès le mardi sur
www.haute-loire.chambres-agriculture.fr

Rédigé par Bernard Daudet,



La **Chambre d'Agriculture de Haute-Loire** est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de **conseil indépendant phytopharmaceutique**, sous le **N°IF01762** dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.

Données météo :
source MétéoFrance Traitement CA 43



Programme Régional Autonomie fourrage Avec le concours du Casdar et des fonds Européens



Ce bulletin est réalisé à partir des observations réalisées sur le département de la Haute-Loire, ainsi que des expérimentations menées lors des années précédentes.



2- Conseil récolte :

Le précédent bulletin N° 3 du 21 août dernier faisait le point sur les choix stratégiques pour décider d'ensiler les maïs impactés par les stress hydriques et thermiques de cet été. Les conditions caniculaires de la semaine dernière ont encore fortement impacté la croissance du maïs.

- Les chantiers d'ensilages sont bien avancés dans le brivadois et doivent se terminer cette semaine jusqu'à 700 m d'altitude.

- Il faut démarrer les récoltes sur les secteurs de demi-montagne, à moins de 800 m et en particulier les parcelles dégradées par les conditions de sécheresse. Il s'agit des situations suivantes ou l'appareil végétatif du maïs est en trop mauvais état végétatif. Il n'y a aucun intérêt à attendre. Déclencher l'ensilage dès que possible.

→ Les épis sont fécondés sur plus de 60% des pieds mais toutes les feuilles se dessèchent.

→ Les maïs n'ont quasiment pas d'épis avec plus de 60% des pieds qui n'ont pas d'épis ou des épis non fécondés.

On observe des situations très hétérogènes d'une parcelle à l'autre, qui peuvent amener à prévoir deux dates de récolte différentes sur une même exploitation.

Aux alentours de 900 à 1000 m, il faut attendre au moins une quinzaine de jours, pour les premiers semis de début mai.

3-En situation de croissance correcte, pourquoi récolter à 32 % MS :

pour l'ensilage de maïs, l'objectif est de récolter autour du stade 32 % de matière sèche plante entière, stade le plus intéressant sur le plan cultural et les performances zootechniques.

Entre 30 et 32 % MS, la plante a atteint son optimum de rendement ainsi que son potentiel maximum en valeur énergétique.

Passé ce stade, le rendement ne progresse plus et la qualité des feuilles et tiges régresse compte tenu des transferts vers le grain qui eux se poursuivent. Il faut rechercher le meilleur compromis grain - qualité de l'appareil végétatif.

Au-delà de la qualité du fourrage, le stade 32 % MS permet d'optimiser les conditions de conservation au silo. En effet, un ensilage à ce stade permet de réduire considérablement les risques d'écoulement et donc de perte des sucres inévitables pour des maïs récoltés trop tôt. Et haut delà de 32 % de MS, le tassement au silo est plus délicat, et la conservation peut être affectée.

Référence au Bulletin de Santé des Végétaux n° xx, semaine du xxxx

Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux